

VILLE DE PERCÉ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 21 DÉCEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2016 (art. 474, L.C.V.)
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations (art. 473, L.C.V.)
4. Publication du budget 2016 (art. 474.3, L.C.V.)
5. Adoption du règlement numéro 492-2015 concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2016
6. Adoption du règlement numéro 493-2015 concernant les services municipaux d'aqueduc et d'égout
7. Période de questions